

15/08/2020

Madame, Monsieur et Nouvel(le) Adhérent(e)

Le Règlement Général sur la Protection des Données applicable depuis le 26/06/2018 m'impose de vous rappeler les règles propres à votre ADHESION ou à votre Ré-ADHESION au sein des ARCHERS de RE pour la pratique ou l'apprentissage du tir à l'arc que ce soit en SALLE ou sur notre Pas de Tir EXTERIEUR pour la saison 2020-2021.

PIECES à FOURNIR	Caractère et DUREE de VIE de la pièce	
FICHE D'ADHESION 2020-2021	OBLIGATOIRE et de durée maximum 1 AN.	
Pour les membres du Comité de Direction Élargi, Entraîneurs et Intervenants : Un Extrait de Casier Judiciaire B3	OBLIGATOIRE, document individuel à fournir, une unique fois.	
AUTORISATIONS PERMANENTES (Mineur(e)s)	OBLIGATOIRE, Réservee aux Mineur(e)s Nouvel(le) Adhérent(e) et de durée PERMANENTE (sauf dénonciation écrite).	
CERTIFICAT MEDICAL SIMPLE (Adhérent(e)s en DECOUVERTE)	OBLIGATOIRE et de durée maximum 3 ANS si aucun changement médical.	
Ou CERTIFICAT MEDICAL COMPETITION	OBLIGATOIRE et de durée maximum 3 ANS si aucun changement médical.	
Et CERTIFICAT MEDICAL SURCLASSEMENT	OBLIGATOIRE et de durée maximum 1 AN.	
Et / Ou CERTIFICAT MEDICAL PARCOURS (et Arbitre)	OBLIGATOIRE et de durée maximum 3 ANS si aucun changement médical.	
Ou QUESTIONNAIRE SANTE CERFA 15699*01	OBLIGATOIRE en Absence de production d'un quelconque Certificat Médical et de durée maximum d'1 AN.	
PHOTO d'Identité Nouvel(le) Adhérent(e)	De préférence OBLIGATOIRE pour le Passeport FFTA.	
CHÈQUE de CAUTION "Prêt de Matériel"	Si PRÊT par le Club d'un ARC et de durée maximum 1 AN.	
CHÈQUE d'Inscription au Archers de Ré	COUVRANT la Saison 2020-2021.	
Ces documents vierges sont téléchargeable sur le site archersdere.fr à la rubrique Le CLUB/ADMINISTRATION/DOCUMENTS ou à solliciter auprès du Président .		
<u>Une Fiche d'Adhésion, un Certificat Médical Adapté ou un Questionnaire Médical, un Chèque d'inscription sont à minima les pièces à fournir pour que le Président ou un membre accrédité "Administrateur" puisse reconduire ou valider votre inscription auprès de la Fédération Française de Tir à l'Arc dès septembre prochain. Pour ce qui est des autres pièces si elles ont un caractère obligatoire, elles sont surtout liés à votre age ou à d'éventuels antécédents de tir à l'arc ou de prise de responsabilité.</u>		

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette récapitulation et au soin que vous aurez de présenter, courant septembre 2020, un dossier d'inscription complet

Sportivement votre,

Rémi FAUPIN
Secrétaire des Archers de Ré